COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril, vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORDES-TOLOSANNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick DELLAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 03/04/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Nombre de Conseillers présents : 8

Etaient présents: BELY Monique, CANDEL Jean-Jacques, CITRON Yannick, COUDERC

Marie-Thérèse, ROBINSON Yvon, SEVEGNES Olivier, VILLEMUR Jean-François.

Absente excusée: ROQUE Blandine

M. Olivier SEVEGNES a été élu secrétaire de séance.

LECTURE ET SIGNATURE DU C-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

REGULARISATION DES SIGNATURES DES COMPTES RENDUS DISPARUS DU 19/04/2017 ET DU 22/06/2017:

M. le Maire explique à l'assemblée que 2 comptes rendus de Conseils Municipaux ont été égarés et qu'il convient donc de les signer à nouveau.

Après lecture, les Elus procèdent à la signature des c-rendus des séances du 19/04/2017 et du 22/06/2017.

VOTE DES SUBVENTIONS 2019 ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

M. le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions aux associations pour l'année 2019. Il convient de voter les subventions aux associations en faisant quitter la salle aux personnes ou conjoints de personnes membres du bureau de ces associations.

Le Conseil Municipal délibéré dans un premier temps sur les subventions allouées aux associations suivantes dont le bureau n'est composé d'aucun conseiller municipal :

A.A.A.A	150 €	FNACA	100 €
SOLIHA	100 €	CAUE	100 €
A.D.M.R.	200 €	Comice Agricole	280 €
La Gaule Lafittoise	100 €	Comité des Fêtes	2 300 €
Fédération départ, ADMR	503 €		

- Association gérontologique : Monique BELY, Présidente de l'association, ne participe ni au débat ni au vote. Après délibération, le montant de la subvention est fixé à 200 €.
- Les Amis du Temps Libre : Marie-Thérèse COUDERC, Présidente de l'association, ne participe ni au débat ni au vote. Après délibération, le montant de la subvention est fixé à 500 €.
- L.I.R.E. A CORDES: Olivier SEVEGNES, Président et Monique BELY, secrétaire ne participent ni au débat ni au vote. Après délibération, le montant de la subvention est fixé à 1000 €.
- ACCA de Cordes: J-Jacques CANDEL, M-Thérèse COUDERC et Patrick DELLAC, ne participent ni au débat ni au vote. Après délibération (1 contre, une abstention et 3 pour) le montant de la subvention est fixé à 500 €.
- Cordes à jouer : Yannick CITRON, Yvon ROBINSON et Olivier SEVEGNES, membres ou conjoint de membres de l'association, ne participent ni au débat ni au vote. Après délibération, le montant de la subvention est fixé à 500 €.

PRESENTATION DU PADD DE L'INTERCOMMUNALITE

M. SEVEGNES présente le projet de PADD :

Préambule:

Affirmer le positionnement régional de Terres des Confluences

Axe 1:

Rééquilibrer le modèle de développement du territoire en augmentant la part des activités productives et du tourisme dans son revenu

Axe 2:

Offrir des services adaptés aux parcours de vie des habitants, comme aux attentes des touristes et des nouveaux arrivants

Axe 3:

Offrir à tous un cadre de vie de qualité par un aménagement durable du territoire et une mobilité facilitée

Après cet exposé, M le Maire déclare le débat ouvert : *Aucun commentaire n'est fait*

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal:

- D'acter la tenue du débat sur le PADD.

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire présente les dispositions proposées par la communauté de commune au sujet des fonds de concours. Ces dispositions seront proposées au prochain conseil communautaire.

PERMANENCES POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

Les permanences pour la tenue du bureau de vote sont organisées en fonction de la disponibilité de chacun.

RESTAURANT

M. le Maire fait le point sur le contentieux avec le restaurateur et propose au conseil de verser la somme due au titre de l'indemnité d'éviction sur un compte CARPA chez Maître ROSSI afin de faire exécuter le jugement. La proposition est acceptée à l'unanimité.

CHEMINS DE RANDONNEE

M. Robinson nous présente le travail effectué avec la communauté de commune au sujet des chemins de randonnées. Présentation des trois boucles déjà repérées.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire expose les problèmes liés à la mise en place des panneaux d'affichage pour les campagnes électorales. Le conseil discute des solutions alternatives.

-Délégué PCEAT (Plan Climat-Air-Energie Territorial) : Le conseil municipal choisit M. le Maire comme représentant de la commune au COPIL du PCEAT.